

**JOP 2024**

**--**

**GESTION DES AÉRODROMES  
D'AVIATION GÉNÉRALE EN IDF**

# Sommaire

- 1. Objectif et principes actés pour la gestion de l'espace aérien francilien durant les JOP 2024**
- 2. Focus sur la cérémonie d'ouverture des JO du 26 juillet 2024**
- 3. Modalités de mise en œuvre du dispositif applicable durant les JOP 2024**
- 4. Les espaces aériens ZIT/ZRT en région parisienne**
- 5. Vols depuis/vers les terrains d'aviation générale durant les JOP**
- 6. Réseau de confiance et procédure d'autorisation des vols**
- 7. Application à l'aérodrome de Chavenay Villepreux**

## 1. Objectif et principes actés pour la gestion de l'espace aérien francilien durant les JOP 2024

# Sécurité, Sûreté et capacité à maintenir les vols

- Dialogue interministériel depuis plus d'un an et demi (GT Aérien piloté par la DGAC)
- Intégration de tous les acteurs à la réflexion (DIJOP, DSNA, DSAC, ADP, CNFAS, FNAM, Préfectures...)
- Validation de la méthode et des grands principes d'une manière collégiale, avec arbitrages en conseil de défense et en CISA (*Commission Interministérielle de la Sûreté Aérienne*)
- Limitation équilibrée des vols (Besoin Vs Capacité, Sécurité et Sûreté en fonction du niveau de menace)
  - Création **d'espaces aériens interdits/réglémentés temporaires**
  - Création **d'itinéraires de desserte** des aérodromes d'aviation générale d'IDF
  - Priorisation des **missions prioritaires et de l'activité locale**
  - Création du principe d'un **réseau local de confiance par aérodrome**
  - **Passage aux fichiers, en amont, des pilotes et passagers** et vérification par GTA
  - **Coordination et planification centralisée** au sein d'une entité interministérielle unique (C3MOA)

## 2. Focus sur la cérémonie d'ouverture des JO du 26 juillet 2024

### Tous vols interdits dans un rayon de 80 Nm...

Suspension de toute l'activité aérienne (dont les survols et les décollages et atterrissages de Paris-CDG, Paris-Orly, Paris-Le Bourget...)

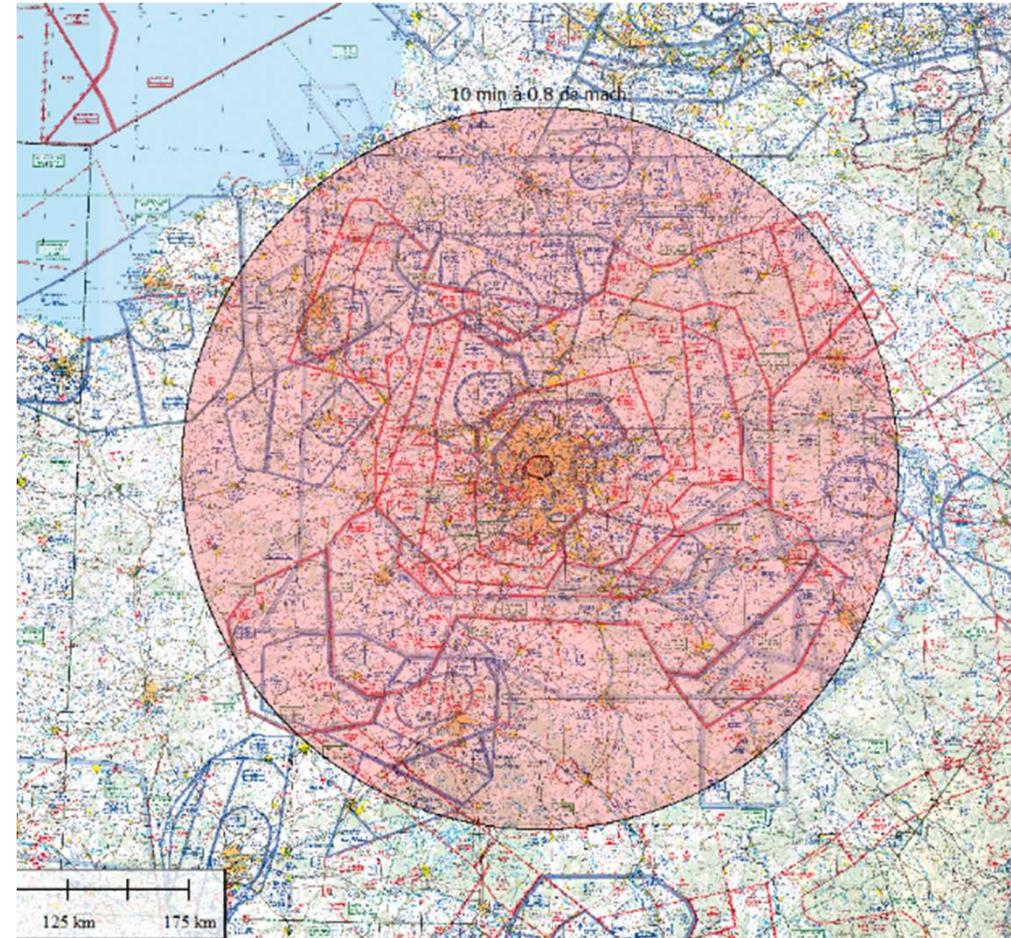
#### Sauf exceptions :

- PPS-A/ Police du ciel
- OBS – Olympic Broadcasting Services
- Vols dédiés à la cérémonie
- Services de secours
- Missions de police
- ...

**Interdiction valable du sol à illimité**

**Début : 18h30 loc**

**Fin : 00h00 loc**

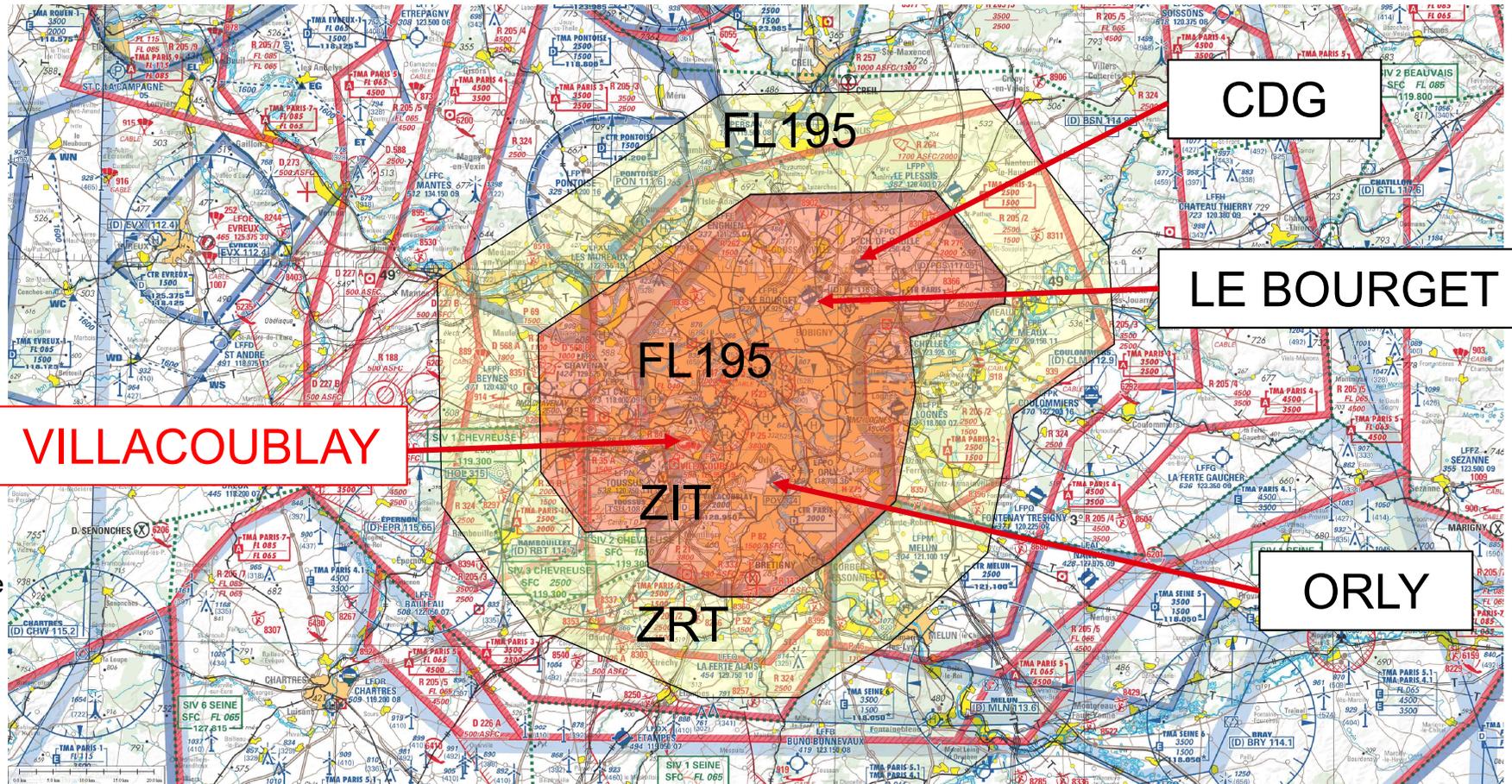


### 3. Modalités de mise en œuvre du dispositif applicable durant les JOP 2024

- **Planification, suivi des vols et passage aux fichiers des usagers de l'espace aériens (pilotes et passagers)**
  - 2 mois avant les JOP : demande d'agrément pour les pilotes et aéronefs basés, pour évaluation en amont avec couleur affectée en retour (code couleur : vert/jaune/rouge/écarlate)
  - Au Minimum J-7 avant chaque vol d'aviation générale : dépôt intention de vol auprès du réseau de confiance
  - J-4 avant chaque vol d'aviation générale : Envoi de la liste des vols par le réseau de confiance, pour vérification par la GTA et le C3MOA
  - J-1 : retour C3MOA sur vols autorisés
  - Jour J de réalisation des vols : Vérification par les réseaux de confiance et la GTA + Suivi en temps réel par le C3MOA
  
- **Mise en place d'un réseau local de confiance**
  - Personnes proposées ou représentatives des entités aéronautiques des aérodromes
  - Rôle d'information aux usagers et de compte-rendu aux autorités d'événements inhabituels
  - Programmation des vols proposés au niveau local
  - Centralisation du point de contact (cas particulier ADP)
  - Présence permanente d'un membre du réseau local sur l'aérodrome
  
- **Mise en place d'un centre de coordination interministériel (C3MOA – Centre de coordination civil-militaire des opérations aériennes)**
  
- **Mise en place de trajectoires d'entrées et de sortie des ZIT/ZRT**
  - Identification des vols entrants et sortants par code transpondeur, suivi des vols en temps réel
  - Contact radio obligatoire
  - Détachement de liaison AAE sur chaque aérodrome

## 4. Les espaces aériens ZIT/ZRT en région parisienne

### Activés H24

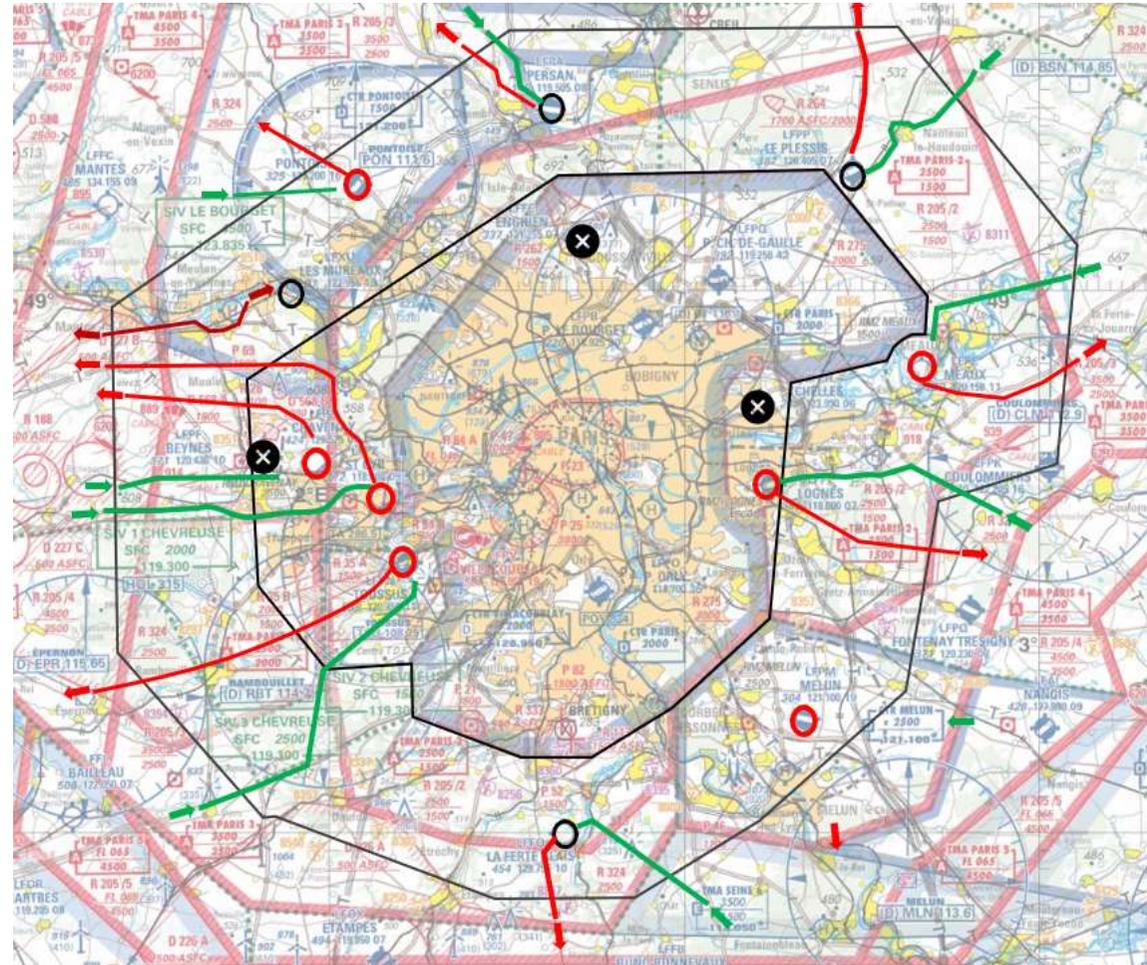


ZIT Jeux olympiques  
Du lundi 22 juillet au  
dimanche 11 août

ZIT Jeux  
paralympiques  
Du lundi 26 août au  
dimanche 8 septembre

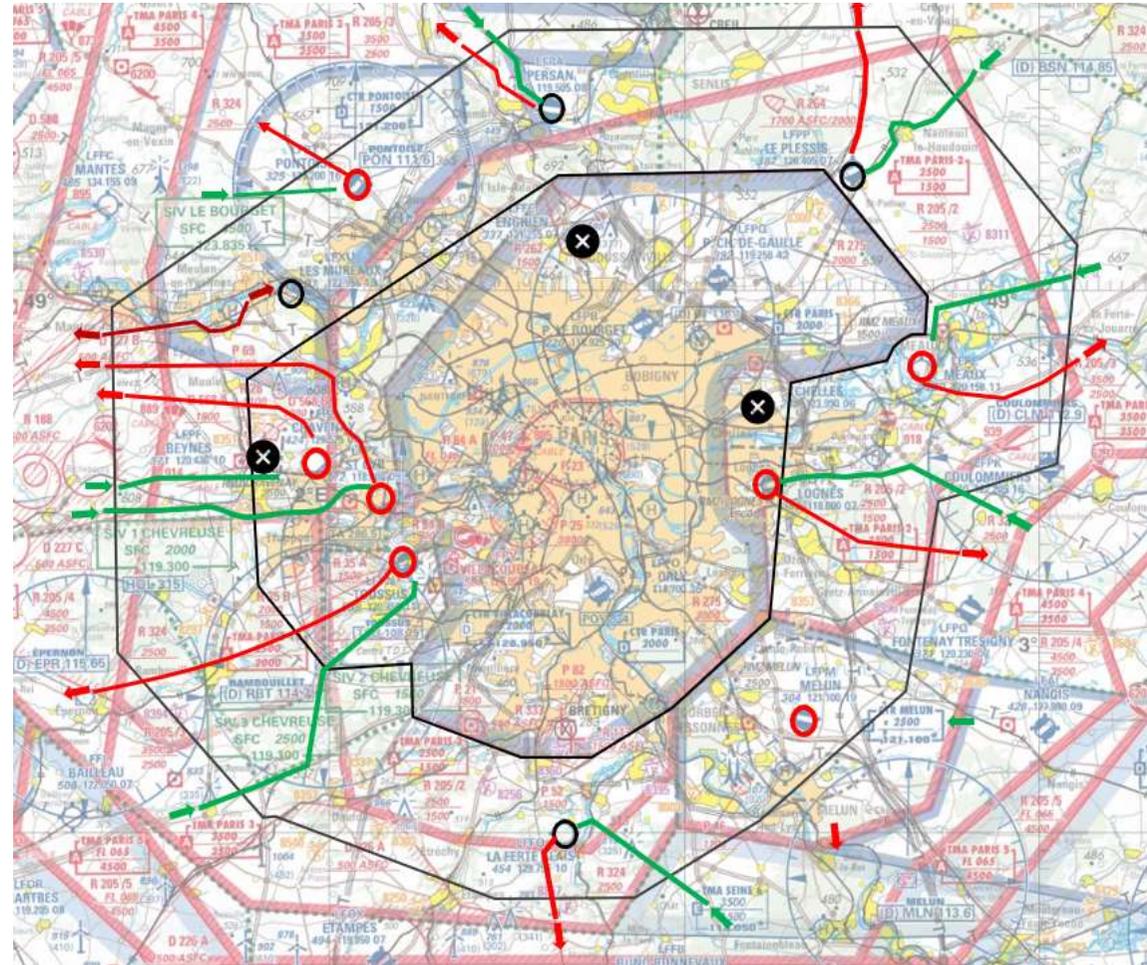
## 5. Vols depuis/vers les terrains d'aviation générale durant les JOP

- **PPR obligatoire** pour tous les aérodromes
- **Dépôt FPL obligatoire (sauf tour de piste)**
- **Contact ATC obligatoire** en ZIT
- Suivi des **itinéraires ARR/DEP** obligatoire, avec transpondeur (avec flux ARR et DEP séparés, pour raison de sécurité et capacité et utilisation de repères aisément identifiables)
- **Pas de liaison directe** entre aérodromes des ZIT/ZRT, **pas de vols locaux dans les ZRT/ZIT** (Entrée/Sortie uniquement)
- **Tours de piste possibles**, en fonction de la capacité
- **Pour les avions basés au départ de terrains dans ZIT/ZRT**  
En cas de vol avec escale et embarquement de passagers hors ZIT/ZRT : fourniture lors de l'intention de vol des datas de la personne embarquée lors de l'escale.
- **Vols IFR uniquement à Melun, Pontoise et Toussus**
- Vols d'initiation / découverte / baptêmes / frais partagés / solo en formation initiale à l'arrivée ou au départ sur les aérodromes situés dans les ZIT/ZRT:  
**Uniquement si programmés et déclarés J-7**  
**Sinon INTERDITS**
- Pour les vols d'aéronefs basés à l'extérieur des ZRT/ZIT
  - Passage par **Melun** ou **Pontoise**, pour contrôle par la GTA
  - Exception : ARR directe en IFR vers **Toussus**



## 5. Vols depuis/vers les terrains d'aviation générale durant les JOP

- Activité suspendue sur les terrains non contrôlés en ZIT (**Beynes, Chelles et Enghien**)
- **Activité suspendue en dehors des horaires ATS** sur les terrains en ZIT (Lognes / Toussus / Saint-Cyr / Chavenay)
- Suspension des activités par l'autorité préfectorale pendant les épreuves, pour les terrains avec épreuves dans la circulation d'aérodrome (**Toussus-le-Noble et Saint-Cyr-l'Ecole**)
- Opérations VFR en avion interdites au Bourget
- **Dans la ZRT**, activité possible hors horaires ATS
- Présence d'appareils militaires en charge de la sûreté aérienne (Fennec, PC21...)
- Accès LFPI et utilisation d'itinéraires dérogatoires pour hélicoptères : Uniquement pour les hélicoptères basés à LFPI et les vols dérogatoires (services publics, vols JO...). Certaines portions d'itinéraires pourront être fermées



## 6. Réseau de confiance et procédure d'autorisation des vols

**Publications :**  
SUP AIP – Définition des espaces aériens ZIT/ZRT : 02 mai  
AIC – Procédures de coordination : 02 mai  
Protocole entre acteurs de la 3D  
Charte des réseaux de confiance

- **a/c M-2 (mi-mai)** : Demande d'agrément (aéronefs et pilotes, pour vérification par la GTA)
- **J-7 à midi** : Dernier envoi des intentions de vols par les usagers au réseau de confiance, pour analyse
- **J-4 à midi** : Envoi au C3MOA, par le réseau de confiance de chaque aérodrome, des listes de vols conformes, pour concaténation et vérification (Centralisé pour aérodromes ADP)
  - Validation des vols par les organismes des services du contrôle aérien et mise en adéquation des capacités de contrôle dans les espaces aériens d'Ile-de-France
  - Vérification des accréditations et autres critères de sécurité et sureté au sein du C3MOA
  - Priorisation des vols si nécessaire
- **J-1 à midi** : Envoi de l'autorisation de vol pour le jour J aux usagers  
Envoi au réseau de confiance et aux centres opérationnels aéronautiques de la liste complète des vols autorisés pour le jour J avec les éléments à suivre (PPR, créneau, catégorie/couleurs...),
- **Jour J** : Vérification du déroulement du programme de vol planifié. Gestion des imprévus et suivi de l'évolution de l'identification des menaces

## 6. Application à l'aérodrome de Chavenay Villepreux

### Itinéraire de sortie :

Départ aérodrome sortie nord à l'ouest de Feucherolles sans la survoler et à l'est de la D568B.

A hauteur de Crespières, suivre une RM 280° pendant 9NM jusqu'au point de sortie.

Rester au sud de la P69 et de Maule.

**Point de sortie :** Travers nord de Septeuil.

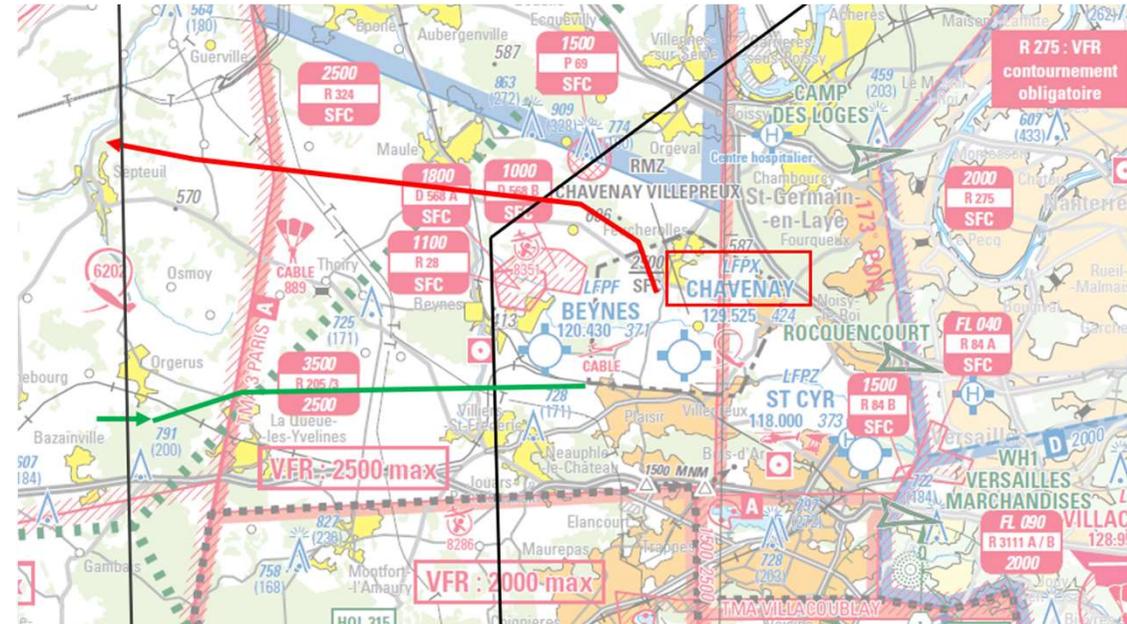
### Itinéraire d'entrée :

**Point d'entrée :** Travers sud d'Orgerus.

Tangenter Garancières au nord puis suivre une RM 090° pendant 6NM jusqu'au travers sud de l'aérodrome de Beynes-Thiverval en restant en dehors du circuit d'aérodrome.

Rejoindre la RMZ de Chavenay secteur Incinérateur.

**Nota :** Vols IFR interdits à l'arrivée et au départ de LFPX



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

**SEQUENCE QUESTIONS**